

Organisation et règlement de la « Roll d'Azur VII »

La « Roll d'Azur VII » aura lieu le dimanche 8 octobre 2017. C'est une randonnée organisée par le club Roller Provence Méditerranée (RPM) ouverte aux licenciés et aux non licenciés à la FFRS, seuls les rollers, planches à roulettes et les vélos seront acceptés. Les planches à roulettes et les vélos devront rester en fin de cortège, derrière les rollers. En cas de non-respect de ce point du règlement, la planche à roulettes ou les planches à roulettes, le vélo ou les vélos fautifs seront immédiatement exclus de la randonnée. Tous les moyens de transports électriques sont interdits: gyropode, gyroroue / monoroue, monocycle, gyroskate, hoverboard skate, trottinette électrique, skateboard électrique, etc.

Cette randonnée est une ballade plaisante et sportive, qui permet de découvrir le littoral de Hyères à Cavalière, elle nécessite toutefois un certain niveau de patinage à savoir: **être autonome, savoir se diriger, maîtriser sa vitesse et savoir freiner.**

Les participants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte et seront sous sa responsabilité. Les participants de moins de 18 ans devront avoir une autorisation parentale ou être accompagnés d'un adulte et seront sous sa responsabilité.

Le parcours s'effectue essentiellement sur pistes cyclables et voies vertes, mais également sur des voies ouvertes à la circulation, ce qui implique le respect des règles du code de la route. Les participants seront encadrés par les staffeurs/signaleurs de RPM et devront se plier aux consignes de sécurité données par ces personnes. **Le port du casque est obligatoire pour tous.** Les protections des poignets, coudes et genoux sont fortement conseillées

Rassemblement à partir de 8h30, et départ à 09h30 du parking gratuit de la plage de l'Almanarre à Hyères (N43°04'49" E6°07'35" ou Latit. 43.0803 de Longi. 6.1265). Arrivée à Cavalière, pique-nique (sorti des sacs) sur la plage de Cavalière avec baignade possible (pensez aux affaires de plage). Départ de Cavalière vers 14h et retour par le même itinéraire, arrivée prévue vers 18h. L'itinéraire aller / retour fait 69 km.

Les participants à la « Roll d'Azur VII » autorisent les responsables de RPM à les filmer et à les prendre en photos sur le parcours et à mettre ces photos sur le site du club et sur les sites apparentés à l'activité roller.

L'inscription est obligatoire pour tous les participants (en roller, en planche à roulettes, ou en vélo). Le formulaire est à télécharger sur le site internet du club et à remettre à votre moniteur (si vous êtes adhérent du RPM) ou à l'envoyer par courrier (adresse ci-dessous).

Le formulaire d'inscription devra être accompagné d'un chèque à l'ordre de « RPM » :

- De 10 euros si inscription envoyé avant le 24/09.

- De 15 euros si inscription envoyé après le 24/09 ou inscription sur place.

Vous avez également la possibilité de régler l'inscription par virement. La fiche d'inscription sera alors envoyée à l'adresse E-mail du club puis l'original remis le jour de la randonnée (référence bancaire à télécharger sur le site RPM [<http://www.rpm-club.fr/>]).

L'inscription sur place est possible avant le départ de la randonnée.

Adresse : Roller Provence Méditerranée
164, chemin de Cambaud - 5, lotissement le Saint-Yvon
83140 Six-Fours-Les-Plages

Pas de remboursement du coût de l'inscription, en cas de non présence.